

Règlement intérieur

Moi, locataire m'engage à :

1. Tranquillité des locataires

- Respecter la tranquillité et le repos de mon voisinage la journée et plus particulièrement la nuit entre 22 heures et 7 heures.
- Régler le niveau sonore de tous les appareils confondus (radio, télévision, instruments de musique, etc...) afin d'éviter d'importuner mon voisinage.

2. Usage des parties communes

- Ne pas salir (mégots, papiers, déchets) et encombrer les parties communes (hall d'entrée, escalier, palier)
- Ne pas fumer dans les parties communes
- Ne pas entreposer des vélos, ni engins motorisés dans les parties communes
- Respecter l'espace laverie en prenant soin de le laisser propre et de faire attention au matériel

3. Ordures ménagères

- Respecter le tri sélectif et à ne pas oublier de déposer les ordures ménagères dans les poubelles prévues à cet effet.
- Respecter les horaires de collecte :
 - *Collecte des ordures ménagères résiduelles : Vendredi à partir de 18h00*
 - *Collecte du tri : Mercredi à partir de 05h0*
 - *Conteneurs à verre : Rue de la Maix, Rue de la Cense Aubry, Ambrail Mur Escalade*